

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

Sur convocation du 25 février 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 3 mars 2020, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric, Maire qui ouvre la séance à 19 heures.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TRAVERSE Frédéric - LAMOUREUX Christian – BOUCHER Jean – GAUTHIER Eric – MATHIEU Serge – Madame ESCALIER Valérie – Messieurs GALODÉ Philippe – GERODOU Marc – GORLIER Philippe – Madame JALÈS Brigitte - Mesdames SANFOURCHE Francine – VALADE-SALIVE Virginie – VIGNÉ Laurence.

ETAIT EXCUSE : Monsieur LASSERRE Arnaud, procuration à Monsieur GALODÉ Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SANFOURCHE Francine

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé.

1 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION (ARTICLE L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément à la délibération du 21 décembre 2018 portant délégation au Maire pour exercer certaines attributions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1°) Signature bail du cabinet médical N° 5

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du bail du cabinet médical n° 5 avec un médecin généraliste qui s'installe à compter du 1^{er} juin 2020 dans la nouvelle Maison Médicale.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire prend acte de cette décision.

2°) Engagement location du cabinet médical N° 3 (2^{ème} partie)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'engagement pris pour la location du cabinet médical n° 3 (2^{ème} partie).

Cette location nécessite une délibération spécifique pour la signature du bail.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision

3°) Remboursement anticipé partiel du crédit court terme Lotissement Le Hameau de La Rouderie.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que compte tenu des ventes des lots des terrains de La Rouderie, il a été possible de verser 3 remboursements par anticipation sur le crédit de 200 000 €.

5 juillet 2019 : 128 188 €
 5 novembre 2019 : 18 430 €
 Total remboursé en 2019 146 618 €

Ainsi, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 était de : 53 382 €
 3^{ème} remboursement le 5 février 2020 24 486 €
 A ce jour, le capital restant dû est de 28 896 €

Le Conseil Municipal prend acte.

2 - PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances.

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances présente le Compte Administratif du Budget annexe Assainissement dressé pour l'exercice 2019.

Il précise que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le Compte Administratif du budget annexe Assainissement 2019 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	50 719.98	66 632.65	117 352.63
	Mandats émis	34 899.60	50 086.57	84 986.17
Solde d'exécution		15 820.38	16 546.08	32 366.46
Résultat reporté en N-1		36 501.02	5 374.67	41 875.69
TOTAL		52 321.40	21 920.75	74 242.15

RESTES A REALISER	en recettes	0	0	0
	en dépenses	5 949	0	5 949
Soldes des restes à réaliser		-5 949	0	- 5 949

Résultat cumulé	46 372.40	21 920.75	68 293.15
------------------------	------------------	------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAMOUREUX Christian pour le vote du compte administratif,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement.

Constata les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE 2019

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances.

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances présente le Compte Administratif du Budget annexe Maison Médicale dressé pour l'exercice 2019.

Il précise que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le Compte Administratif du budget annexe Maison Médicale 2019 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	70 305.38	59 768.37	130 073.75
	Mandats émis	257 984.37	34 683.00	292 667.37
Solde d'exécution		-187 678.99	25 085.37	-162 593.62
Résultat reporté en N-1		43 327.85	0.00	43 327.85
TOTAL		-144 351.14	25 085.37	-119 265.77

RESTES A REALISER	en recettes	105 661	0	105 661
	en dépenses	5 196	0	5 196
Soldes des restes à réaliser		100 465	0	100 465

Résultat cumulé	- 43 886.14	25 085.37	- 18 800.77
------------------------	--------------------	------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier,

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAMOUREUX Christian pour le vote du compte administratif,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Maison Médicale.
 Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4 - PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE HAMEAU DE LA ROUDERIE 2019

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances.

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LAMOUREUX Christian présente le Compte Administratif du Budget annexe Le Hameau de la Rouderie dressé pour l'exercice 2019.

Il précise que celui-ci doit se retirer au moment du vote.

Le Compte Administratif du budget annexe lotissement Le Hameau de la Rouderie 2019 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de l'exécution	Titres de recettes émis	418 313.46	432 701.50	851 014.96
	Mandats émis	407 107.35	432 701.40	839 808.75
Solde d'exécution		11 206.11	0.10	11 206.21
Résultat reporté en N-1		-47 588.21	-446.35	- 48 034.56
TOTAL		- 36 382.10	-446.25	-36 828.35

RESTES A REALISER	en recettes	0.00	0.00	0.00
	en dépenses	0.00	0.00	0.00
Soldes des restes à réaliser		0.00	0.00	0.00

Résultat cumulé	-36 382.10	-446.25	-36 828.35
------------------------	-------------------	----------------	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
 Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier,

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAMOUREUX Christian pour le vote du compte administratif,
 APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement LE HAMEAU DE LA ROUDERIE.

Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion

pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

5 - PRESENTATION ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2019

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances.

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LAMOUREUX Christian, Adjoint en charge des finances présente le Compte Administratif du Budget principal dressé pour l'exercice 2019.

Il précise que Monsieur Le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le Compte Administratif du budget principal 2019 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	109 912.46	707 614.13	817 526.59
	Mandats émis	136 364.18	564 727.83	701 092.01
Solde d'exécution		-26 451.72	142 886.30	116 434.58
Résultat reporté en N-1		44 362.24	79 952.24	124 314.48
TOTAL		17 910.52	222 838.54	240 749.06

RESTES A REALISER	en recettes	0.00	0	0.00
	en dépenses	33 892.00	0	33 892.00
Soldes des restes à réaliser		- 33 892.00	0	- 33 892.00

Résultat cumulé	-15981.48	222 838.54	206 857.06
------------------------	------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier,

Considérant que Monsieur le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAMOUREUX Christian pour le vote du compte administratif, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal.

Constata les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

6 - APPROBATION COMPTES DE GESTION 2019 DRESSES PAR Madame TREMBLAIS Isabelle, Trésorière (budget principal et budgets annexes : maison médicale, assainissement, Hameau de La Rouderie).

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint en charge des finances, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2019, budget principal et budgets annexes : assainissement, maison médicale, lotissement Le Hameau de La Rouderie,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été reconnues légales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'étant donné que cette réunion est la dernière de ce mandat, il cède la parole à Monsieur LAMOUREUX Christian, adjoint pour présider la suite de cette séance.

Monsieur le Maire rappelle le travail de mise à jour de l'inventaire réalisé par l'agent contractuel recruté à cet effet, assisté par Monsieur LASSERRE Arnaud.

Monsieur Lamouroux informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations et, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens dont il énumère la liste. Ces biens sont soit réformés, vendus, perdus ou détruits et totalement amortis.

Monsieur Lamouroux demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Lamouroux et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de sortir de l'actif les biens suivants :

LISTE DES BIENS A SORTIR DE L'INVENTAIRE

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	ANNEE D'ACQUISITION	VALEUR NETTE
21571	21571-4	débroussailleuse VIDAL	1996	1 031,47 €
21571	21571-5	tronçonneuse GIAT	1997	576,41 €
21578	21578-2	tronçonneuse	2000	1 006,62 €
21578	21578-3	débroussailleuse	2000	1 141,84 €
21578	21578-1	débroussailleuse STHILL	2002	514,20 €
21548	21548-15	aspirateur PHILIPS	2007	251,00 €
21578	21578-15	débroussailleuse 4 temps	2009	440,13 €
2158	2158-1	monnayeur jetons église	2000	7 115,13 €
2158	2158-4	monnayeur aire accueil camping car	2012	3 718,63 €
2182	2182-1	véhicule TALBOT MOD 82	1984	3 680,73 €
2182	2183-2	machine à relier	1996	257,82 €
2183	2183-7	remplacement biplus talco	1996	134,21 €
2183	2183-9	matériel informatique	1997	1 307,25 €
2183	2183-14	photocopieur	1999	1 195,05 €
2183	2183-17	téléphone fax	1999	364,35 €
2183	2183-23	copieur TOSHIBA E-161	2005	1 363,44 €
2183	2183-27	fax brother	2007	394,68 €
2183	2183-29	moniteur 19' HANNS	2008	385,09 €
2183	2183-28	uc pentium E2160 école	2008	889,20 €
2184	2184-2	meubles rangement garderie	1997	503,08 €
2184	2184-3	meubles scolaire	1997	2 636,73 €
2184	2184-13	meubles école étagères + bas	2005	866,14 €
2188	2188-8	aspirateur industriel	1994	631,52 €
2188	2188-1	tables scolaires	1995	472,81 €
2188	2188-11	matériel cuisine cantine	2000	1 121,32 €
2188	2188-14	tableaux école	2001	639,81 €
2156	M3	Débroussailleuse station épuration-budget annexe assainissement	1991	572,00 €

La présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Sarlat-La-Canéda.

8 - ENCAISSEMENT CHEQUE SINISTRE

Monsieur Lamouroux informe les membres du Conseil Municipal du règlement reçu de la compagnie d'assurances Le Gan à titre d'indemnité de sinistre sur le radar pédagogique de Montfort. Il s'agit du remboursement de la franchise d'un montant de 124,81 €.

Monsieur Lamouroux demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette indemnisation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Lamouroux et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la somme de 124,81 € reçue de la compagnie d'assurances le Gan, à titre d'indemnité de sinistre.

9 - DESIGNATION D'UN (E) CONSEILLER (E) MUNICIPAL (E) POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL.

Monsieur LAMOUREUX Christian rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un professionnel de santé propose de louer un local dans la nouvelle maison médicale. Toutefois, il s'agit d'un contrat particulier, le futur locataire ayant un lien de parenté avec le Maire. Il convient de désigner un membre du conseil municipal pour la signature de ce bail dont les conditions doivent être fixées par le conseil municipal et il appartient à Monsieur le Maire de se retirer.
Monsieur le Maire se retire.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur LAMOUREUX propose de confier la signature du bail à Madame Valérie ESCALIER.

Monsieur LAMOUREUX donne lecture du projet de bail aux membres du Conseil Municipal. Il s'agit de la 2^{ème} partie du cabinet médical n° 3. Les conditions sont identiques aux autres professionnels de santé de ce bâtiment.

A la demande de Monsieur BOUCHER Jean, la clause inscrite dans le bail relatif à la 1^{ère} partie de ce cabinet médical, 4^{ème} paragraphe du chapitre III – DUREE devra être mentionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les conditions du bail sont identiques à celles appliquées aux autres locaux de la maison médicale C, rien ne s'oppose à louer le local professionnel à Madame TRAVERSE-PERRIN Emilie.

Madame Valérie ESCALIER est chargée de conclure ce bail et de le signer avec Madame TRAVERSE-PERRIN Emilie.

10 - Demande subvention du Groupement d'Exploitants Agricoles à Vocation de Remplacement du Canton de Domme (G E A V R).

Monsieur LAMOUREUX Christian informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention reçue du Groupement d'Exploitants Agricoles à Vocation de Remplacement du Canton de Domme (G E A V R).

Monsieur LAMOUREUX demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à ce groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 abstention),
Considérant que la commune de Vitrac adhère déjà à un groupement d'employeurs à même vocation sur le territoire de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, que le G E A V R ne fait pas partie de la Communauté de Communes à laquelle adhère la commune de Vitrac,
DECIDE de ne pas verser de subvention.

La séance est levée à 20 heures 10.

AFFICHE LE 9 MARS 2020
Par Nous, Frédéric TRAVERSE, Maire